

ID: 031-213101074-20220728-2022\_MP\_024-AI

Commune de Carbonne 2022/031

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2022MP024

## Le Maire de CARBONNE

100

100

207

101 100

BI

100

E0 107

BH BH

101 (0)

256

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu la délibération n°09 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 fixant les délégations de Monsieur le Maire pour la durée du mandat en cours,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2194-2 et R. 2194-3, R2194-8 et R2194-9,

Vu le Budget de la Ville de Carbonne de l'exercice 2022, ayant force exécutoire, dégageant les crédits nécessaires à l'opération, objet du présent arrêté,

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un avenant entérinant des équipements supplémentaires pour les cuisines des groupes scolaires :

- Henri Chanfreau : 1 « salad bar »
- Guy Héllé : 1 « salad bar »

Considérant la proposition remise par la Société par Actions Simplifiée, BONNET THIRODE Grande Cuisine, titulaire du marché pour les prestations du Lot n°13

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>: Un avenant n°1 concernant le marché n° 2021-27 à procédure adaptée est passé avec la Société par Actions Simplifiée, BONNET THIRODE, 17 Rue des Frères Lumières – ZI Mitry-Compans, 77292 MITRY MORY, dont le n° SIRET est 378 186 787 00024 en vue d'assurer la réalisation des prestations citées ci-dessus.

**Article 2**: Le montant global de l'avenant récapitulant les équipements supplémentaires est de 22 136,26 € HT soit 26 563,51 € TTC. Le montant total du marché est donc porté à la somme de 379 136,26 € HT soit 454 963,51 € TTC. Cela représente une plus-value de 6,21 % du marché.

Article 3: Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant,

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le



ID: 031-213101074-20220728-2022\_MP\_024-AI

Commune de Carbonne 2022/032

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté,

131

181

100

101

133

 31068 TOULOUSE Cedex 7."

**Article 5**: Ampliation sera transmise à : Madame la Sous-préfet, Madame le Receveur Municipal, ainsi qu'au titulaire du marché

À CARBONNE LE 28 JUILLET 2022

LE MAIRE,

**DENIS TURREL** 

"Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV, BP 7007